

Bureau du 27 mai 2002

Décision n° B-2002-0590

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une bande de terrain nu située 2, avenue Lacassagne et appartenant à la SARL Lacassagne, cette dernière pouvant éventuellement être substituée par toute autre société**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 mai 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la réalisation du projet d'élargissement de l'avenue Lacassagne à Lyon 3°, la Communauté urbaine va devoir acquérir une parcelle de terrain située au n° 2 de ladite voie, appartenant à la SARL Lacassagne, cette dernière pouvant éventuellement être substituée par toute autre société.

Il s'agit d'une bande de terrain nu de 280 mètres carrés, cadastrée sous les numéros 170 et 172 de la section DR, respectivement pour 85 et 195 mètres carrés, laquelle parcelle peut être estimée à 42 685,72 €.

A l'issue des négociations engagées, l'achat par la Communauté urbaine du bien en cause, libre d'occupation, interviendrait à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire délivré le 20 avril 2000 sous le numéro 69-38-3-00-00027 ;

Vu ledit dossier ;

Vu le permis de construire délivré le 20 avril 2000 sous le numéro 69-38-3-00-00027 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'achat, à titre gratuit, de la parcelle appartenant à la SARL Lacassagne.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir et destiné à permettre la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499 en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 - et recettes - compte 132 800 - fonction 822 pour ordre - exercice 2003 - et en dépenses réelles - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 1 320 € pour frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,